



CONVENTION DE ROTTERDAM

SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE ROTTERDAM
SUR LA PROCEDURE DE CONSENTEMENT PREALABLE EN
CONNAISSANCE DE CAUSE APPLICABLE A CERTAINS
PRODUITS CHIMIQUES ET PESTICIDES DANGEREUX QUI
FONT L'OBJET D'UN COMMERCE INTERNATIONAL



www.pic.int

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
(FAO)

Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
Tél: (+39 06) 5705 2188
Fax: (+39 06) 5705 6347
Mél: pic@fao.org

Programme des Nations Unies
pour l'environnement (PNUE)

11-13, Chemin des Anémones
Genève, Suisse
Tél: (+41 22) 917 8296
Fax: (+41 22) 917 8082
Mél: pic@pic.int

8 Septembre 2010

Re: Document d'Orientation des Décisions pour les composés du mercure

Note du Secrétariat

Rectificatif

Le nom chimique *nitrite de méthylmercure* et le numéro de CAS 2591-97-9, dans les sections 1.1.2 et 1.5.2 du Document d'Orientation des Décisions des composés du mercure, ne doivent pas être pris en compte car ne pouvant pas être vérifiés ou confirmés.